



Riva Coat

SDI Limited

Version Num: 5.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Date de revision: **18/03/2016**

Date d'impression: **24/03/2016**

date initiale: **Pas Disponible**

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Nom du produit | Riva Coat |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|---|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisation telle que définie par le fournisseur. |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | SDI Limited | SDI Brazil Industria E Comercio Ltda | SDI Germany GmbH |
|--------------------------------|--|--|---|
| Adresse | 3-15 Brunson Street VIC Bayswater 3153 Australia | Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil | Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany |
| Téléphone | +61 3 8727 7111 (Business Hours) | +55 11 3092 7100 | +49 0 2203 9255 0 |
| Fax | +61 3 8727 7222 | +55 11 3092 7101 | +49 0 2203 9255 200 |
| Site Internet | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au |
| Courriel | info@sdi.com.au | brasil@sdi.com.au | germany@sdi.com.au |

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom commercial de l'entreprise | SDI (North America) Inc. |
| Adresse | 1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States |
| Téléphone | +1 630 361 9200 (Business hours) |
| Fax | Pas Disponible |
| Site Internet | Pas Disponible |
| Courriel | USA.Canada@sdi.com.au |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | | | |
|---------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|
| Association / Organisation | SDI Limited | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | ray.cahill@sdi.com.au | Pas Disponible | Pas Disponible |

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Association / Organisation | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

| | |
|--------------------|--|
| Classification DSD | En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements |
|--------------------|--|

Riva Coat

| | |
|--|---|
| Classification DPD [1] | R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI |
| Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1] | SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1 |
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI |

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|------------------------------------|---|
| Éléments pour étiquette CLP |  |
|------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|------------------|
| MENTION D'AVERTISSEMENT | ATTENTION |
|--------------------------------|------------------|

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|-------------|--------------------------------------|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
|-------------|--------------------------------------|

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|-------------|--|
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|------------------|--|
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|-------------|---|
| P501 | Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale. |
|-------------|---|

2.3. Autres dangers

Peut provoquer des gênes pour les yeux, le système respiratoire et la peau*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2. Mélanges

| 1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD] | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|--|--|-----------------|--|---|
| 1. Pas Disponible 2. Pas Disponible 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible | 100 | acrylic monomer | Sans Objet | Sans Objet |
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L | | | |

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|----------------|---|
| Général | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant |
|----------------|---|

Riva Coat

| | |
|-----------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. ▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin. <p>Consulter un médecin.</p> |
| Contact des yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. ▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin. <p>Consulter un médecin.</p> |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

- ▶ Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|----------|
| Incompatibilité au feu | Inconnu. |
|-------------------------------|----------|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------|--|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Non combustible. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. <p>Peut émettre des fumées corrosives.</p> <p>Se décompose en présence de chaleur et produit :</p> <p>,</p> <p>dioxyde de carbone (CO₂)</p> <p>,</p> <p>Monoxyde de carbone (CO)</p> |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|--|
| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. |
|-------------------------------|--|

Continued...

Riva Coat

| | |
|-------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▶ Essuyez. ▶ Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé. |
| Eclaboussures Majeures | <p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les egouts et canalisations et les cours d'eau. ▶ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite. ▶ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage. ▶ Neutralisez/désinfectez les résidus. ▶ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. ▶ Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de le ranger et de le réutiliser. ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence. |

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

| | |
|--|---|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, incluant l'inhalation. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition ▶ Utiliser une zone bien ventilée ▶ Eviter tout contact avec l'humidité. ▶ Eviter tout contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire, ni fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sécurisée s'ils ne sont pas manipulés. ▶ Eviter les dommages physiques aux containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. Blanchir les vêtements contaminés avant un nouvel usage. ▶ Utiliser les procédures de travail adaptées. ▶ Suivre les recommandations de transport et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée face aux standards d'exposition pour assurer que des conditions de travail sûres soient maintenues. |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | <p>Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil.</p> <p>Stocker entre 10 et 25 degrés Celsius.</p> |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|--|
| Container adapté | <ul style="list-style-type: none"> ▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. ▶ Vérifier que les conteneurs sont bien étiquetés et exempts de fuites. |
| Incompatibilité de Stockage | <p>Eviter une conservation avec des agents de réduction.</p> <p>Eviter les acides forts.</p> |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)**

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)**DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pas Disponible |

LIMITES D'URGENCE

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|-----------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Riva Coat | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|-----------------|----------------|----------------|
| acrylic monomer | Pas Disponible | Pas Disponible |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX**8.2. Contrôles de l'exposition**

| | |
|-------------------------------------|---|
| 8.2.1. Contrôle d'ingénierie | Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé |
|-------------------------------------|---|

Riva Coat

| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| approprié | SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant. | |
| | Type de contaminant : | Vitesse de l'air: |
| | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc. évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile) | 0,25-0,5 m/s (50-100 f/min) |
| | aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0,5-1 m/s (100-200 f/min.) |
| | Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) | 1-2,5 m/s (200-500 f/min) |
| | Meulage, abattage abrasif, tonnage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide). | 2,5-10 m/s (500-2000 f/min) |
| | Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de: | |
| | Minimum de l'intervalle | Maximum de l'intervalle |
| | 1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1: Perturbation des courants d'air de la pièce |
| | 2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement | 2: Contaminants à forte toxicité |
| | 3: Intermittent, faible production | 3: Forte production, utilisation importante |
| | 4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4: Petite hotte – contrôle local uniquement. |
| | Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage. | |
| 8.2.2. Protection Individuelle |  | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | |
| Protection des mains / pieds | Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gants caoutchouc. | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous | |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux. | |
| Les risques thermiques | Pas Disponible | |

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | | |
|---|--------------------|---|----------------|
| Aspect | Pas Disponible | | |
| État Physique | Liquid | Densité relative (Water = 1) | 1.15 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Gel before boiling | Poids Moléculaire (g/mol) | Sans Objet |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |

Riva Coat

| | | | |
|---------------------------------------|----------------|--|----------------|
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatil (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité (g/L) | Immiscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| 10.1. Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | | | | | |
|----------------------|--|-----------------|-------------------|----------------|----------------|
| Inhalé | Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité d'irriter la gorge et les poumons chez certaines personnes. | | | | |
| Ingestion | Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis. | | | | |
| Contact avec la peau | Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. | | | | |
| Yeux | Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes. | | | | |
| Chronique | Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. | | | | |
| Riva Coat | <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">TOXICITÉ</td> <td style="text-align: center;">IRRITATION</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Pas Disponible</td> <td style="text-align: center;">Pas Disponible</td> </tr> </table> | TOXICITÉ | IRRITATION | Pas Disponible | Pas Disponible |
| TOXICITÉ | IRRITATION | | | | |
| Pas Disponible | Pas Disponible | | | | |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | | | | |

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ⊘ | Cancérogénicité | ⊘ |
| Irritation / corrosion | ⊘ | reproducteur | ⊘ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ⊘ | STOT - exposition unique | ⊘ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✓ | STOT - exposition répétée | ⊘ |
| Mutagenité | ⊘ | risque d'aspiration | ⊘ |

Légende: ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ⊘ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| Composant | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|-----------------|--|---------------------------|------------|------------|------------|
| Pas Disponible | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet |
| Légende: | Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration | | | | |

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Riva Coat

| Composant | Persistence: Eau/Sol | Persistence: Air |
|-----------|--|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Critères PBT remplis? | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--------------------------------------|--|
| Élimination du produit / emballage | NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont put être identifiés. ▶ Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté). ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits. |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

| | |
|----------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|----------------|-------|

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | classe : Sans Objet Risque Secondaire : Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler) : Sans Objet Code de classification : Sans Objet Étiquette de danger : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet quantité limitée : Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | |
|--|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet |

Riva Coat

| | | |
|---|---|------------|
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | Sans Objet |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Sans Objet |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | Sans Objet |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités limitées | Sans Objet |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet | Sans Objet |
| | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités Limitées | Sans Objet |
| | Équipement requis | Sans Objet |
| | Feu cônes nombre | Sans Objet |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

| Inventaire national | Statut |
|-------------------------------|--------|
| Australie - AICS | Y |
| Canada - DSL | Y |
| Canada - NDSL | Y |
| Chine - IECSC | Y |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Y |

Riva Coat

| | |
|---------------------|--|
| Japon - ENCS | Y |
| Corée - KECI | Y |
| New Zealand - NZIoC | Y |
| Philippines - PICCS | Y |
| É.-U.A. - TSCA | Y |
| Légende: | <i>O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i> |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

autres informations

Eléments pour étiquette DSD / DPD



Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

| | |
|------------------------------|----|
| Indications de danger | Xi |
|------------------------------|----|

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

| | |
|------------|--|
| S02 | Conserver hors de la portée des enfants. |
| S23 | Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. |
| S24 | Éviter le contact avec la peau. |
| S35 | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. |
| S37 | Porter des gants appropriés. |
| S40 | Pour nettoyer les sols et les objets contaminés par ce produit, utilisez de l'eau et du détergent. |
| S46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| S56 | Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

F50 : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.